



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzacdesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Date Convocation : 21/03/2022
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 29/03/2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le **30 MAR. 2022** SLO
ID : 033-213301435-20220329-2022_024-DE

Délibération n° 2022-024

Mardi 29 mars 2022

CA21/BP22

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Benoit DULAU - Elvira MOMMERT - Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Hélène BURESI procuration à Benoît DULAU
Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF
Vincent TRISTRAM procuration à Maribel SOARES
Corinne JEANDONNET procuration à Gérard BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Hélène BURESI – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – Corine JEANDONNET

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Roger THUILLIAS

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
BUGDET PRINCIPAL – MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS
BUDGET ANNEXE – HALTE NAUTIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu les Budgets primitifs, les budgets supplémentaires de l'exercice du budgétaire et des décisions modificatives,

Vu les comptes Administratifs de l'exercice budgétaire 2021, présenté par le Maire,

Vu les comptes de Gestions transmis par le Comptable public,

Vu la délibération n°2022-09 portant restes à réaliser de l'exercice 2021,

Considérant que les résultats de l'exercice des comptes Administratifs et des comptes de Gestions 2021 sont identiques,

Le Conseil municipal, après avoir désigné un Président ad hoc de séance, Monsieur Jean-Roger THUILLIAS, Le Président ad hoc rappelle que :

Les exercices budgétaires 2021 peuvent se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le 30 MAR. 2022

ID : 033-213301435-20220329-2022_024-DE

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET MAIRIE						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2020		839 099,61€		75 000,00€		914 099,61€
Opération de l'exercice	897 141,22€	1 107 838,02€	1 442 582,96€	1 542 345,27€	2 339 724,18€	2 650 183,29€
TOTAL		210 696,80€		99 762,31€		310 459,11€
Résultat		1 049 796,41		174 762,31€		1 224 558,72€
Reste à réaliser	104 578,00€	380 845,02€			104 578,00€	380 845,02€
TOTAL CUMULÉ		1 326 063,43€		174 762,31€		1 500 825,74€

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET HALTE NAUTIQUE						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2020		69 134,10€		161,73€		21 151,27€
Opération de l'exercice	29 320,68€	26 531,00€	31 274,17€	43 802,77€	108 671,14€	156 845,70€
TOTAL	2 789,68€			12 528,60€		48 174,56€
Résultat		66 344,42€		12 690,33€		79 034,75€
Reste à réaliser						
TOTAL CUMULÉ		66 344,42€		12 690,33€		79 034,75€

Monsieur le Maire entendu, sortant de la salle du Conseil, et ne prenant pas part au vote,
Le Président de séance ad hoc désigné, Monsieur Jean-Roger THUILLIAS,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser 2021 ;
- **VOTE et ARRÊTE** de manière séparée les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,
Alain TABONE

